

## ***Séance publique du 11 février 2008***

### ***Délibération n° 2008-4823***

commission principale : développement économique

objet : **Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A partir du 1er juillet 2008, la France prend la présidence de l'Union européenne, succédant ainsi à la Slovaquie.

Dans le cadre de cette présidence, Lyon, en qualité de métropole européenne de premier rang, souhaite accueillir des manifestations institutionnelles et économiques d'importance, qui pourront contribuer au rayonnement européen de l'agglomération et à la valorisation de ses forces vives (économiques, universitaires, recherche et développement, associatives notamment).

C'est ainsi que la Communauté urbaine a fait acte de candidature auprès de la Commission européenne, pour organiser la conférence Europe innova, du 22 au 24 octobre 2008, et que sa candidature a été retenue.

Cette conférence sur l'innovation et les clusters a lieu tous les deux ans, sous le pilotage de la direction générale de la Commission européenne, en partenariat avec l'état qui préside l'Union européenne et une ville de cet état. La dernière conférence s'est tenue en 2006 à Valence (Espagne).

Cette conférence regroupera à Lyon 700 décideurs européens, nationaux et locaux des 27 états membres, élus et hauts fonctionnaires, experts de l'innovation, chercheurs, chefs d'entreprises, universitaires, qui viendront présenter et débattre des dernières priorités, opportunités et challenges pour une Europe plus compétitive et innovante.

La Communauté urbaine a été chargée par la Commission européenne, en association avec elle et le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, d'organiser cette conférence.

Le coût global de la manifestation est estimé à 694 000 €, financés à hauteur de :

- 395 000 € (57 % du budget) par la Commission européenne,
- 200 000 € par le ministère de l'économie, des finances et de l'emploi,
- le solde, soit 99 000 €, par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le budget prévisionnel de la manifestation pour un montant de 694 000 €.

**2° - Décide** l'inscription au budget 2008 d'une dépense de 694 000 € et d'une recette de 595 000 €.

**3° - Autorise** monsieur le président à appeler les financements de la Commission européenne et du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,